



SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT  
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES  
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP  
Tel : 01 49 55 43 53 – Fax : 01 49 55 48 80

email : [sfoerta@agriculture.gouv.fr](mailto:sfoerta@agriculture.gouv.fr) site Internet : [www.sfoerta.fr](http://www.sfoerta.fr)

## **Compte-rendu CAP PLPA des 8 et 24 mars 2011**

Etaient présents :

- pour l'administration : M. Gomez, sous directeur EDC, M. Droguet, Mme De Maurey, gestionnaires
- pour les syndicats : SFOERTA – SNETAP

Discussions autour du PV suite à une demande de FO. LE SNETAP demande à avoir les modifications pour étude.

Le mouvement est un peu maigre du fait de la suppression de nombreux postes. Donc il y a peu de mouvements et quelques difficultés d'affectations des stagiaires et de rapprochements de conjoints.

On commence cette année à ressentir les effets des suppressions de postes et des différés de départs à la retraite suite à la réforme. Cela va engendrer le recrutement d'ACE.

Les organisations syndicales regrettent des erreurs dans les listes. Des postes ont disparu. Il faudrait qu'il y ait une liste sans oubli de mouvement.

Par ailleurs, le fait que le mouvement des proviseurs se fasse après celui des enseignants pose problème pour les conjoints de personnel de direction pour obtenir des temps complets à la place des mi-temps de droit.

M. Gomez indique que le mouvement des personnels de direction a lieu après la nomination des personnes de l'inspection ce que les OS regrettent.

Pour l'affectation des stagiaires. M. Gomez indique qu'ils auront tous un poste, même si il existe de réelles difficultés. Pour l'administration il n'y a pas cependant de problèmes fondamentaux. Concernant les ACE, il s'agit d'une masse d'ajustement qui a pour vocation d'être modulée en fonction des besoins. M. Gomez a employé le terme de « bouche trou ».

Enfin, il manque environ 12 postes pour les responsables d'exploitation. L'ouverture d'un concours interne et externe de PLPA chef de travaux est demandée par les OS.

Il y a peu de candidats, cela peut s'expliquer par les conditions de travail.

FO :

- FO souhaite modifier quelques points sur le PV de la CAP précédente.

FO signale que sur les documents que l'administration fournit les travailleurs handicapés sont encore dénommés Cotorep. Le sFOerta souhaite vivement que l'administration utilise les termes aujourd'hui en vigueur.

L'administration s'engage sur ce point.

- FO aimerait que soit éclaircie la situation des agents sur postes gagés. En effet certains de ces personnels se plaignent de façon récurrente du non-respect de leur statut.

L'administration indique qu'un groupe de travail se réunit à la fin du mois de mars. Il va se pencher sur les obligations de service des emplois gagés.

- FO regrette qu'il y ait de nombreuses erreurs dans les calculs des barèmes. Suite à une MIS ou suite à une fusion d'EPL, les agents perdent leur ancienneté lors du calcul par le logiciel de l'administration. C'est pour cette raison que les OS demandent que l'administration communique aux agents qui participent au mouvement le calcul de leurs points de façon systématique afin qu'ils puissent le vérifier. Cela permettrait que l'ensemble des données fournies aux représentants du personnel soit le plus juste possible et donc que le traitement des agents soit équitable.

L'administration ne s'est pas prononcée sur ce point.

Par ailleurs, les documents préparatoires fournis par l'administration sont parfois difficilement interprétables car partiels. En effet nous n'avons pas les résultats de la CAP PCEA. Nos propositions sont donc conditionnelles. FO demande à ce que toutes les informations nécessaires au travail préparatoire lui soient précisées. Le Snetap s'oppose fortement à cette demande, l'administration précise qu'elle n'a pas l'obligation d'informer des résultats des autres CAP.

- Le sFOerta interpelle l'administration sur le problème du non-versement de la NBI à certains stagiaires PLPA chefs de travaux. Suite à leur demande insistante, l'administration leur avait répondu que les agents ayant été reçu sur la liste complémentaire ne pouvaient pas la percevoir. Elle reconnaît que cela n'est pas une justification valable. Elle se propose de réfléchir à une régularisation par un transfert des NBI non utilisées par les autres personnels de direction. Elle précise que malheureusement l'enveloppe budgétaire est identique depuis plus de 10 ans.

Notre demande est à l'expertise.

L'administration ajoute que la création de la PFR devrait régler ce problème.

Commentaires sFOerta : Il nous apparaît peu probable que l'enveloppe budgétaire augmente...

**Visitez notre site : [www.sfoerta.fr](http://www.sfoerta.fr)**

- Le sFOerta demande que l'ensemble des enseignants qui réalise des Travaux Pratiques et ont en charge un atelier ou un laboratoire dispose d'une heure de décharge par semaine lorsqu'il n'y a pas de personnel employé à cet effet. Le sFOerta s'appuie sur plusieurs textes, l'un indique que le statut des enseignants de lycée agricole devra être aligné sur celui des enseignants de l'éducation nationale, l'autre que les enseignants de technologie ayant en charge un atelier doivent disposer d'une heure de décharge.

L'administration n'a pas répondu sur ce point.

Le SG nous informe qu'un protocole de dé-précarisation d'ACE (\*) devrait être validé avant la fin de l'année 2011. Les conditions pour le passage en CDI ne sont pas encore clairement établies. L'administration doit réaliser un état des lieux corps par corps.

**Commentaires sFOerta :** la politique actuelle n'est pas à l'augmentation du nombre de fonctionnaires...

- Dans le but de déprécariser des agents contractuels FO demande un bilan annuel autour de la masterisation. Le sFOerta réaffirme son souhait de réelles possibilités de titularisation par concours interne avant 2015 et la fin des aménagements de la masterisation.
- Enfin le sFOerta s'inquiète des conséquences de la réforme de la voie professionnelle et plus largement de la fermeture de nombreuses filières dans les établissements de l'enseignement public. A ce titre, le sFOerta a demandé l'ouverture d'une réflexion autour des Mutations dans l'Intérêt du Service. Actuellement les agents en MIS disposent de 75 points supplémentaires mais ils ne sont pas prioritaires au mouvement. Au vu du faible

nombre de postes vacants proposés ces dernières années cela ne nous semble pas suffisant. L'administration est prête à entamer une concertation avec les organisations syndicales représentées en CAP. Malheureusement à ce jour, la position du Snetap est de conserver le dispositif actuel. Le sFOerta ne peut que déplorer qu'une organisation syndicale refuse de s'engager vers une meilleure prise en compte des difficultés des personnels.

Par ailleurs le SG a annoncé que :

- la prime des néo titulaires sera réglée sur la paie de mars.
- lorsqu'un agent travaille sur deux établissements, ses frais de déplacements sont inclus dans le budget de fonctionnement du lycée.
- les stagiaires 2009-2010 ont été remboursés de leurs frais et les stagiaires 2010-2011 seraient remboursés dans les semaines à venir.

Plusieurs demandes de révision de notes et de changement d'appréciation ont été étudiées :

- 4 notes ont été augmentées
- 1 note a été maintenue
- 1 appréciation a été modifiée
- 1 demande est en expertise

Concernant le mouvement des agents, de nombreuses demandes n'ont pu être honorées du fait du petit nombre de postes. Certains agents ont postulé sur deux demi-postes parfois éloignés afin de pouvoir se rapprocher de leur domicile familial. D'autres ont préféré un temps partiel à proximité de leur domicile plutôt qu'un temps plein plus lointain. Le SFOerta regrette l'absence de perspectives d'amélioration pour la prochaine rentrée. Le sFOerta a relayé les inquiétudes des agents concernant la rentrée 2012, un groupe de travail va être mis en place pour réfléchir à l'accompagnement des mutations dans l'intérêt du service.

(\*) : voir protocole sur notre site [www.sfoerta.fr](http://www.sfoerta.fr)

Vos élus à la CAP des PLPA :

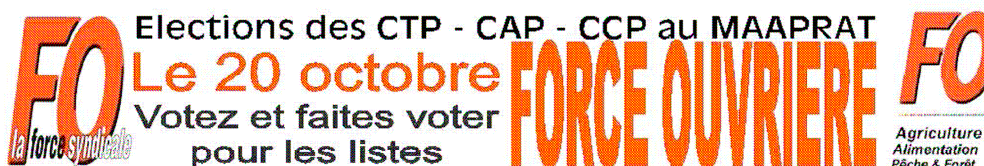
Eric GEDON  
EVO la Tour Blanche  
33210 BOMMES  
tél. : 06.68.05.86.31  
Mel : [eric.gedon@educagri.fr](mailto:eric.gedon@educagri.fr)

Fanny POIRIER  
LEGTA Romans sur Isère  
Route de Tain BP 224  
26105 ROMANS SUR ISERE  
[fanny.poirier@educagri.fr](mailto:fanny.poirier@educagri.fr)

Les experts :

Florence BUISSON - LEGTA Roanne  
Annick BITAUDEAU – LPA Saintes

**Pensez à transmettre un double de votre dossier pour passage à la Hors Classe à notre permanence parisienne si vous souhaitez que nous le défendions.**



**FO****PRENEZ LA CARTE DE****FO***La Force***L'INDEPENDANCE SYNDICALE***La Force*

de l'indépendance

de l'indépendance

**COTISATION 2011****QUAND PAYER VOTRE COTISATION?**

Donnant droit à une déduction fiscale\*, elle est annuelle et basée sur l'année civile. Il ne peut être délivré de reçu fiscal d'une année sur l'autre. Votre cotisation est exigible au 1er janvier.

• Le paiement se réalise par chèque, à votre choix :

- Un seul chèque.  
 Deux chèques.  
 Trois chèques.  
 Quatre chèques.

**\* Déduction fiscale:  
66% du montant de votre  
cotisation à déduire de  
votre impôt.**

**Indiquer au dos de chacun d'eux, au crayon, la date d'encaissement souhaitée. Celle-ci sera respectée.**

Par virement bancaire : consulter le Trésorier [jvernet@wanadoo.fr](mailto:jvernet@wanadoo.fr)

**QUEL EN EST LE MONTANT?**

| Taux de calcul de la cotisation<br>(sur le salaire brut) | Indice Majoré |
|--|---------------|
| 5%   | <301          |
| 5,5%   | 301 – 500     |
| 6,5%   | 501 – 650     |
| 7%   | > 650         |

A ce montant, il convient d'ajouter un forfait de 3,20 euros qui comprend un conseil juridique.  
 Retraités 37,00 €                      Sans indice : contacter le Trésorier

⌘-----

**SYNDICAT FORCE OUVRIERE  
de l'ENSEIGNEMENT de la Recherche et des Techniques Agricoles  
S.F.O.E.R.T.A.**

BULLETIN D'ADHESION (1) à adresser au trésorier en joignant votre paiement)

BULLETIN DE RENOUVELLEMENT (1)

(1) *Rayer la mention inutile*

ANNEE: .....

NOM (en majuscules): ..... Prénom: .....

Date de naissance: ..... Téléphone: .....

Adresse personnelle complète : .....

Adresse e-mail (qui nous permettra de vous informer plus rapidement) : .....

Affectation (à préciser obligatoirement): .....

Corps: ..... Grade: .....

Echelon: ..... Indice Majoré: .....

Fonction: ..... Discipline: .....

Traitement brut mensuel x .....

COTISATION ANNUELLE = ----- = ..... + 3,20 € = .....€

100

**TRESORIER : Jacques VERNET – 6 chemin de la Fontaine Cambot 64400 EYSUS**

**Tel : 05 59 34 48 79 - [jvernet@wanadoo.fr](mailto:jvernet@wanadoo.fr)**